

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1351

présenté par

Mme Pantel, rapporteure, M. Saulignac et Mme Rossi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 77, insérer l'article suivant:

Mission « Sécurités »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
